



PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 20 novembre 2020

COVID-19 – Aide alimentaire en Haute-Garonne : l'État augmente son intervention.

Au début de la crise sanitaire, le maintien et l'augmentation de l'assistance aux plus vulnérables a dû s'adapter à une situation rendue complexe par l'épidémie, et a nécessité la mise en place rapide d'un système alternatif en raison de la fermeture de nombreux points de distribution.

L'État s'est appuyé sur la Banque Alimentaire, désignée chef de file, pour organiser et coordonner ces nouveaux circuits de distribution.

Aujourd'hui, malgré une augmentation de 20 à 30 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire, le dispositif est pleinement opérationnel grâce à la mobilisation remarquable et sans relâche du monde associatif. Désormais, la Banque Alimentaire vient en appui technique de l'État aux côtés de la Croix Rouge, des Restos du cœur, du Secours Populaire et du Secours Catholique dans le domaine de l'aide alimentaire.

Un financement majeur

En 2020, L'Etat a alloué une somme globale de 2 542 000 € aux associations de la Haute-Garonne pour maintenir l'accès aux biens essentiels des publics précaires (alimentation, hygiène). Cela représente **une hausse de plus de 300%** par rapport à 2019. Ce montant se répartit ainsi :

- **800 000 €** dédiés spécifiquement à l'aide alimentaire,
- **1 400 000 €** attribués depuis avril 2020, sous forme de chèques services, en complément des dispositifs et aides existantes, aux personnes les plus vulnérables pour de l'aide alimentaire et des produits d'hygiène. Cette aide a pu bénéficier à plus de **20 000** personnes sans domicile, sans ressources, à la rue, vivant en campements/bidonvilles ou hébergées à l'hôtel, dont plus de **3 000** enfants.
- **306 000 €**, permettent, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du plan d'urgence alimentaire, de subventionner des projets innovants portés par des associations, s'inscrivant principalement dans le domaine de l'aide alimentaire sur les quartiers prioritaires de la ville (création d'une épicerie sociale étudiante, développement d'une épicerie solidaire, etc.) et les zones de revitalisation rurale (par exemple : projet « CROQUE » qui concilie alimentation, lien social, circuits courts et lutte contre le gaspillage alimentaire sur la communauté de communes Cœur de Garonne)
- **38 000 €** : au titre de la politique de la ville, l'État a apporté un soutien exceptionnel aux associations de proximité qui œuvrent dans les quartiers prioritaires par des actions d'aide alimentaire (confection de colis alimentaires, aide à l'organisation de la distribution, identification des familles ayant des besoins importants, favorisation de l'accès à des aliments issus de l'agriculture locale, etc.)

3 renforts supplémentaires au soutien de la chaîne de l'aide alimentaire

L'aide alimentaire repose sur un fort réseau de bénévoles, sur des jeunes en services civiques et des salariés. Pour que la Banque Alimentaire puisse continuer d'œuvrer, d'étendre son action et de développer son réseau, il est indispensable de renforcer ses moyens humains. C'est pourquoi, **l'Etat a décidé de financer à 100% (50 000€) un poste de responsable chargé de l'animation des réseaux** de distribution haut-garonnais et des départements limitrophes. Il a notamment pour vocation la mise en place et l'actualisation d'une cartographie de l'aide alimentaire au niveau départemental.

Deux conventions adultes-relais sont par ailleurs mises en place. Les personnes recrutées auront un rôle de médiateurs de proximité au cœur des quartiers prioritaires et d'animation des réseaux associatifs de proximité (lien avec les habitants et le réseau des bénévoles). **L'Etat finance la création de ces 2 postes à hauteur de 120 000€ sur trois ans.**

Ce sont ainsi 3 nouveaux postes opérationnels qui sont créés grâce aux nouveaux financements de l'Etat.

L'appel au bénévolat

La plateforme citoyenne <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/> permet aux structures (dont les associations) qui ont des besoins de renforts autour de missions vitales d'être mis en relation avec toute personne qui peut donner de son temps et proposer son aide sous le statut de « réserviste civique », dont la mission n°1 « Aide alimentaire et aide d'urgence » a été élargie aux établissements d'accueil de jour et centres d'hébergement.

Pour que la chaîne alimentaire puisse perdurer, l'implication de tous est indispensable.

Les 27, 28 et 29 novembre 2020, la Banque Alimentaire organise une collecte nationale. Pour plus d'infos : <https://www.banquealimentaire.org/la-collecte-nationale-198>

Mobilisons-nous !

¹ Retrouvez les précédents communiqués de presse sur le sujet :

https://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/34190/223753/file/20200612_Deconfinement_et_aide_alimentaire.pdf

https://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/33559/220211/file/20200414_CP_chaine_alimentaire.pdf

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.haute-garonne.gouv.fr/communiques